

Arrêté n° 268 CM du 13 mars 2015 portant nomination de Mme Caroline Tang en qualité de chef de service de la délégation de la Polynésie française à Paris

(NOR : DPF1500330AC)

Paru in extenso au journal officiel n°22 NC du 17/03/2015 à la page 2270 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 17/03/2015

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 867 CM du 27 juin 2013 modifié portant création et organisation de la direction des services de la Polynésie française à Paris ;
Vu les nécessités de service ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 mars 2015,

Arrête :

Article 1er

Mme Caroline Tang est nommée en qualité de chef de service de la délégation de la Polynésie française à Paris à compter du 16 mars 2015.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 mars 2015.

Edouard FRITCH.